

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

Secrétariat Général
DL/SC

Arrêté portant approbation de l'avenant au contrat souscrit avec la Société KONE pour la maintenance de portes, portails et barrières installés dans différents sites municipaux

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération abrogeant et remplaçant la délibération du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 portant abrogation et remplacement de l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jérémie NOVAIS, Sixième Adjoint,
- Vu l'arrêté n° 91 du 1^{er} octobre 2021 portant approbation du contrat souscrit avec KONE pour la maintenance de portes, portails et barrières installés dans différents sites municipaux,
- Considérant qu'une porte supplémentaire a été ajoutée,
- Vu l'avenant au contrat de maintenance souscrit avec la Société KONE ci-annexé,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve l'avenant au contrat souscrit avec la Société KONE - ZAC de l'Arénas – Aéroport – 455, Promenade des Anglais – BP 3316 – 06206 NICE Cedex 3 relatif à l'ajout d'une porte du Centre Technique Municipal moyennant une redevance annuelle de 207,84 € HT.

Ledit avenant prend effet à compter du 1^{er} février 2023.

Les autres clauses du contrat initial demeurent inchangées.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville
Compte : 61568 - Code : ENT/BATDIV

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Tulle
- Société KONE

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 27 janvier 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 07 FEV. 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 07 FEV. 2023

AM - 27012023



Maire-Adjoint,

Jérémy NOVAIS